



Pour plus d'informations : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Réunion chaque 3^e lundi du mois à 19h à la Bourse du Travail de Paris – rue du Château d'eau – M° République

Ils nous coûtent cher, nous espionnent, provoquent des pannes, polluent la planète, nuisent à notre santé ...

- EN REFUSANT LES COMPTEURS ÉLECTRIQUES LINKY, NOUS DÉFENDONS NOS DROITS**
- QUAND NOUS RELEVONS NOUS-MÊME NOS CONSOMMATIONS, NOUS REFUSONS D'ÊTRE SURTAXES POUR CELA EN 2025**

Entre février 2000 et août 2015, les gouvernements français successifs, sous couvert de nouvelle organisation de la distribution de l'électricité et « d'ouverture à la concurrence » de sa production et de sa vente, ont mis fin au service public unique de production et de distribution d'électricité et éclaté EDF en plusieurs branches, dont ERDF, aujourd'hui renommée ENEDIS, qui est chargée, entre autres, de la distribution de l'électricité « basse tension ». Depuis lors et après publication de la loi sur la transition énergétique, nos gouvernants, par la voix d'ENEDIS nous font miroiter les « nombreux avantages » du « compteur communicant » Linky. Et ENEDIS et ses sous-traitants tentent, de gré ou de force, de remplacer les compteurs électromécaniques (inusables) ou électroniques par **ces Linky** qui :

- **consomment de l'électricité même quand nous n'en consommons pas**, contrairement aux compteurs électromécaniques ;
- **relèvent, sans avoir recueilli préalablement le consentement éclairé de l'utilisateur, la consommation électrique toutes les ½ heures** et la transmettent au serveur central d'ENEDIS ;
- **contribuent à la hausse des prix de l'électricité** ;
- **gènèrent en permanence**, par utilisation des « courants porteurs en ligne » (CPL) **des radiofréquences dans les logements jusqu'à la tête de lit** (les témoignages et plaintes de personnes souffrant d'Électro Hypersensibilité - EHS - ont révélé la réalité des nuisances) et **participent à la pollution électromagnétique** en transmettant les données par les réseaux de téléphonie mobile entre les « concentrateurs » et le serveur central situé à Lyon ;
- **ont provoqué de nombreux incidents lors de leur installation, parfois suivie d'incendies** (plus d'une centaine, dont un restaurant « Clasico » à Paris, des pavillons à Montreuil et Louveciennes, LE domicile du compositeur de « Born to be alive », ...).
- **peuvent couper le courant à distance sans aucun contrôle des conséquences.**

Les premières victoires du mouvement d'opposition au programme Linky

Malgré la pression mise par la société ENEDIS et ses sous-traitants (pose forcée, informations tendancieuses, aujourd'hui encore remplacement des compteurs non communicants par surprise en l'absence des résidents...), notre action continue et a obtenu de premiers résultats

- De façon générale, ENEDIS a dû renoncer à son projet initial d'être un « opérateur de Big Data » gérant 37 millions de capteurs de données : dans un mémoire en réplique fourni à la Cour d'Appel de Paris, ENEDIS a révélé s'être mis en conformité partielle dès 2018 avec les avis de la Commission Informatique et Liberté (CNIL) en ne transmettant plus les données personnelles détaillées de consommation à des tiers qu'après accord express de l'utilisateur sur son espace Internet
- Plusieurs jugements (tribunaux judiciaires de Tours, Foix, Valence, Clermont-Ferrand, Cours d'Appel de Grenoble, Bordeaux, Toulouse, Lyon, ...) ont condamné ENEDIS à prendre des mesures de protection de la santé, soit en équipant les compteurs de filtres limitant les émissions de radiofréquences, soit en déposant les compteurs Linky incriminés dans le cas d'atteintes avérées à la santé des usagers ;

-
- Tout en rejetant le recours administratif que nous avons formé contre une délibération de la Commission de la Régulation de l'Énergie (surtaxation des usagers qui, refusant le Linky, refuseraient également de transmettre leurs relevés de consommation), le Conseil d'État témoigne que refuser le compteur Linky n'est pas un délit!
-

LE COMPTEUR LINKY NE PERMET AUCUNE ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, MAIS PERMET UN CONTRÔLE SOCIAL

Le programme Linky a été conçu pour permettre « l'ouverture au marché » de l'électricité, en communiquant aux concurrents d'EDF notre consommation aux différentes heures de la journée, pour moduler et soi-disant faire baisser le prix de l'électricité... Or il n'en est rien : « l'ouverture au marché » s'est traduite récemment par une spéculation massive et une envolée des prix, à peine contenue pour les contrats au « tarif réglementé » de l'électricité. Et l'État impose (loi « NOME ») à EDF de vendre à perte son électricité « nucléaire » à ses concurrents (Engie, Total, Leclerc, ENI, ...) ... Qui paye la différence ?

Par ailleurs, les administrations publiques (Collectivités, Pôle Emploi, Caisses d'assurance maladie...) commencent à utiliser les informations fournies par les compteurs Linky pour vérifier si vous êtes présents à votre domicile ou surveiller vos habitudes de vie. EDF a annoncé utiliser désormais le compteur Linky pour réduire la puissance disponible en cas d'impayé. Au début de la pandémie de Covid-19, le maire de Nice voulait même utiliser les compteurs Linky pour savoir si les résidences secondaires de sa ville étaient occupées pendant le confinement !

ALLONS NOUS PAYER POUR FAIRE LE TRAVAIL DE RELÈVE DE NOS COMPTEURS ?

Si ENEDIS a pour mission de mettre en place des « compteurs communicants », « aucun texte légal ou réglementaire (...) n'impose à ENEDIS (...) d'installer au domicile des particuliers des compteurs Linky » (Cour d'Appel de Bordeaux, arrêt du 17/11/2020) Or la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE, structure « indépendante » chargée sous contrôle de l'état de mettre d'accord entre eux fournisseurs, distributeurs et gestionnaires de réseaux), qui n'exigeait jusqu'ici des particuliers et des syndicats que de communiquer au moins une fois par an leur index de consommation à ENEDIS, menace aujourd'hui de surtaxer tous ceux qui refusent le Linky. Déjà annoncée dans des délibérations de 2014 et 2021, la perspective de surtaxe fait l'objet d'une « consultation publique »

REFUSONS CETTE SURTAXE ET EXPRIMONS LE AUPRÈS DE LA CRE :

CONSULTATION PUBLIQUE N°2024-16 (avant le 22 novembre) :

<https://www.cre.fr/documents/consultations-publiques/prochain-tarif-dutilisation-des-reseaux-publics-de-distribution-delectricite-turpe-7-hta-bt.html>

et note technique :

https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Consultations_publicques/2024/TURPE_7/241011_CP_2_024-16_TURPE_7_HTA-BT.pdf

Si nous acceptons bien volontiers de relever nous-même nos compteurs, NOUS REFUSERONS DE PAYER POUR LE FAIRE. A moins de pouvoir rencontrer le technicien qui relève notre consommation, une telle surtaxe occasionnerait pour ENEDIS un enrichissement sans cause, aux dépens des usagers et totalement illégal !

**RÉFUSONS LA SURTAXE, LE REFUS DU LINKY EST PLUS QUE JAMAIS JUSTIFIÉ,
EXIGEONS UN VRAI SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ !**